Argancy 2010

Avril 2010

N° 59

Sommaire

Edito 3
Conseil municipal du 11 décembre 2009 4-7
Conseil municipal du 8 janvier 2010 8-9
Conseil municipal du 5 mars 2010 10-12
Budget 13

Travaux

Rénovation des passerelles 14
Préau de l'école 14
Ancien presbytère 15

Présentation de l'entreprise CNT 15

Vivre à Argancy

Voeux du Maire 16
Loto de l'amicale du personnel 16
Médaillés du travail 17
Cérémonie de bienvenue 17
Règlement du concours des maisons fleuries 18
Bourse aux plantes 19
Visite des « jardins sans limite » 19

Groupe scolaire

Equitation à l'école maternelle 20
Le carnaval des petits 20
Sortie cinéma 21
Rachel remplace Virginie 21
Les tickets de cantine 21

Ecole de Musique 22

A savoir

La bibliothèque 23
Le nouveau passeport 23
La pollution à l'ozone 24
Les pollutions sonores 25
Les feux de jardins 25
Le nettoyage de printemps 25

Gardes des médecins 26
Etat-civil 27

Edito

A l'aube de ce printemps 2010, c'est à moi, nouvelle élue, de rédiger cet éditorial.

Je pourrais d'emblée, vous informer des travaux en cours et à venir dans nos trois villages mais il est aisé de les suivre commentés et illustrés, au fil des mois, dans nos bulletins périodiques d'informations municipales et sur notre Site Internet.
Nous savons ces moyens d'information fort appréciés, regrettant simplement que la rubrique « expression libre » à votre disposition, reste muette.

Toujours est-il que chaque jour, les élus, le personnel communal, l'ensemble des associations oeuvrent pour que chacun puisse trouver sa place dans nos trois villages et s'épanouir dans un cadre de vie harmonieux, soucieux de l'environnement.

La crise immobilière, la crise économique et le désordre mondial que l'on connaît ont conduit tous les pays européens à une période de récession importante, sans oublier les catastrophes naturelles, la grippe H1N1, autant de sujets alarmistes et angoissants.
Cependant, des points positifs sont observés tels que la baisse des taux d'intérêts, qui a permis, fin 2009, une petite reprise de l'activité économique.

La concrétisation du projet de lotissement « ALEM » en est la preuve, puisque démontrant encore la possibilité de réaliser le rêve d'une vie : construire sa propre maison.
Cependant, beaucoup de personnes ont perdu leur emploi mettant aussi nombre de familles en difficulté.
La Mairie, par le biais des services sociaux, est évidemment à l'écoute de ces personnes, tout en rappelant, pour donner un brin d'optimisme à toutes et à tous, que savoir apprécier les moments de bonheur en famille, les moments d'amitié, offre un grand réconfort et la force de continuer.

Jocelyne EMMENDOERFFER
Conseillère municipale

Remboursement de taxe foncière

En réponse à la demande écrite formulée par les héritiers de Mme Marie LALLIER qui souhaitent le remboursement, depuis 1990, des taxes foncières non bâties relatives à la parcelle cadastrée section 5 n° 2, au lieu-dit « La Corvée », payées par eux, soit la somme de 1 208,30 €, Monsieur le Maire donne lecture de la convention signée en 1990 entre la commune et les propriétaires de ladite parcelle.

Cette convention ne précise pas le paiement par la commune de ladite taxe foncière non bâtie. La partie non cultivable a été effectivement mise à la disposition de la commune. Conformément aux engagements souscrits, la commune a proposé l'achat du terrain et cette cession a été récemment finalisée.

Le prix, à notre sens, a pris en considération l'ensemble des éléments d'estimation du coût, au regard de la valeur intrinsèque de la parcelle.

En conséquence, après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite à la demande de remboursement des taxes foncières non bâties payées par les propriétaires depuis 1990, date de la signature de la convention.
Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour informer les personnes concernées par cette décision.

Cession de terrain à la CCMM

Considérant le projet de construction de logements pour seniors sur le ban de la Commune d'Argancy sous maîtrise d'ouvrage communautaire, la parcelle cadastrée section 1 n° 239 est destinée à être cédée, pour l'€ symbolique, à la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz afin d'y construire lesdits logements.
La surface exacte de l'emprise de l'opération sera définie à l'achèvement des travaux par l'intervention d'un géomètre.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, cède, pour l'€ symbolique, le terrain pour la construction de logements pour seniors à la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.
Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent. Le conseil municipal prend acte que les frais d'arpentage, concernant cette opération et engagés par la commune, seront remboursés par la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.

Réfection d'un chemin

Monsieur le Maire propose la réfection du chemin, Zone des Jonquières à RUGY commune d'Argancy, allant de la voie de chemin de fer à l'aire d'évolution des quads : longueur : 270 m.

Suite à l'appel d'offres lancé et les résultats obtenus :

- Société SOLOTRAMO : 5 906,25 € HT
- Société LOUIS : 7 881,30 € HT

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, retient l'entreprise la mieux offrante, soit la Société SOLOTRAMO de Maizières-les-Metz. Monsieur le Maire est chargé de signer ce marché et d'en informer l'entreprise pour réaliser les travaux.

Rénovation des vestiaires du foot.

Pour suivre les travaux de rénovation des vestiaires des terrains de football, Monsieur le Maire a sollicité des entreprises de maîtrise d'œuvre.
Il donne au conseil les résultats de cette consultation :

- Société SATM
  taux des honoraires : 6,5 % du montant des travaux
- Monsieur SCHIOCHET Serge, Architecte
  taux des honoraires : 12 % du montant des travaux
- Société TECHNI CONSEIL
  taux des honoraires : 8 % du montant des travaux

Monsieur le Maire propose de retenir la Société SATM de Ay-sur-Moselle moins disante. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, pour la rénovation des vestiaires du football, proposé par la Société SATM.

Développement de la bibliothèque

Afin d'obtenir une subvention de 1 500 € pour la remise à niveau ou le développement des collections de la bibliothèque municipale, Monsieur le Maire présente les conditions à respecter.

- La bibliothèque sera ouverte au minimum 6 heures par semaine ce qui est le cas.
- La commune continuera à verser plus de 1 € par habitant et par an pour les acquisitions des documents de la bibliothèque.
- La carte d'adhésion à la bibliothèque est gratuite pour les personnes de moins de 17 ans au 1er janvier de l'année en cours.
- La personne référente de la bibliothèque ayant déjà suivi la formation de base, la commune s'engage à autoriser cette personne référente à suivre, dans l'année 2010, le module 1 « formation aux acquisitions ».
- Les acquisitions se feront dans une librairie spécialisée.
- La commune accepte l'accompagnement du référent du territoire de la BDP (Bibliothèque De Prêt).
- La commune facilitera l'accueil des publics prioritaires du département. La subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune.

La commune s'engage à porter cette subvention au budget et à acquérir les ouvrages au titre communal. Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine les conditions citées ci-dessus. Monsieur le Maire est chargé de les inscrire dans le règlement de la bibliothèque municipale qui sera publié dans les locaux de la bibliothèque et mis en application à compter du 01/01/2010.
Monsieur le Maire est également chargé de constituer le dossier de subvention qui sera présenté en 2010 et portera sa signature.

Tarifs communaux

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2009, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2010.

Les tarifs de la garderie sont dégressifs et calculés en fonction du quotient familial.

Tarifs de l'heure de garderie

- QF < 5 300 € : 1,20 € l'heure
- QF entre 5 301€ et 7 000 € : 1,25 € l'heure
- QF entre 7 001 € et 10 500 € : 1,35 € l'heure
- QF > 10501 € et 14000 € : 1,45 € l'heure
- QF supérieur à 14 000 € : 1,55 € l'heure

En cas de non communication du revenu imposable, le tarif maximal est appliqué soit 1,55 € l'heure de garderie.

✓**Heure de garderie après 18h30 : 3,30 €**
✓**Ticket repas : 3,10 €**
L'heure de garderie qui suit le repas est facturée séparément.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces tarifs « garderie » pour l'année 2010.

Location de la salle des fêtes

Réservation en Mairie : Tél.: 03 87 77 83 21		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Caution de la salle		700 €	700 €
24 heures	Petite salle Grande et petite salle Cuisine	131 € 260 € 103 €	65 € 130 € 87 €
48 heures	Petite salle Grande et petite salle Cuisine	239 € 486 € 103 €	120 € 243 € 87 €
Vaisselle	Service ordinaire Service cérémonie	49 € 98 €	49 € 98 €

Location de la salle de la mairie annexe de RUGY

Avant de débattre des tarifs, le conseil municipal réfléchit sur l'opportunité de garder cette location : par 13 voix pour et 1 voix contre, le service est maintenu.

Les tarifs proposés sont pour 24H :

- 130 € pour les habitants hors de la commune
- 65 € pour les habitants de la commune

Pas de location au-delà de 24 heures.
Le conseil municipal entérine, par 13 voix pour et 1 abstention ces tarifs applicables pour 2010.

Chèques loisirs enfants

Les chèques loisirs s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans au 31 décembre 2010.

Enfants à charge de 3 à 25 ans	Aide Mairie	Part de la famille	Valeur en chèques loisirs
1 enfant	30 €	10 €	40 €
2 enfants	60 €	20 €	80 €
3 enfants	90 €	30 €	120 €
4 enfants	120 €	40 €	160 €
5 enfants	150 €	50 €	200 €

Chèque détente seniors

15 € par personne de 60 ans et plus. (60 ans au cours de l'année 2010)
Le conseil municipal entérine, à l'unanimité, la valeur des chèques loisirs enfants et les chèques détente seniors pour 2010.

Diagnostic écologique sur un étang communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché «diagnostic écologique sur un étang communal » avait été attribué, après avis de la commission d'appel d'offres communal, à la société :

ESOPE
52-54 Rue de Metz
57300 HAGONDANGE

Première offre de prix d'un montant de 24 120,00 € HT en avril 2009. Suite à la volonté de l'équipe communale qui supervise ce marché, de faire réaliser une étude piscicole sur cet étang et l'étang voisin et en amont, une deuxième offre de prix a été proposée par ESOPE.
Deuxième offre de prix d'un montant de 27 520,00 € HT
Finalement cette offre a été signée en avril 2009 en lieu et place de la première offre supprimée.

Le conseil municipal prend acte de la signature de ce marché, l'offre n° 2, en lieu et place de l'offre n°1 et autorise Monsieur le Maire à signer les factures se rapportant à ce marché ainsi retenu.

Bibliothèque

La carte d'adhérent bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2010. Gratuite jusqu'à 17 ans.

Désignation des agents de recensement

Pour effectuer le prochain recensement communal, Monsieur le Maire propose de désigner :

Agents recenseurs :
•Madame COMINO Chantal
•Monsieur MANGEAT Philippe
•Mademoiselle HALLER Stéphanie

Coordonnateur communal :
•Madame PIERSON Aline

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Epandage des boues de la station d'épuration de Florange

Par courrier, en date du 16 décembre 2009, Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, informe Monsieur le Maire de l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement, d'épandage des boues issues de la station d'épuration de Maison Neuve située à Florange : du lundi 25 janvier 2010 au lundi 08 février 2010.
L'avis d'ouverture sera affiché dans la commune d'Argancy avant le samedi 16 janvier 2010.
Le conseil municipal de la commune d'Argancy est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation d'épandage des boues dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête (le lundi 8 février 2010).
Le conseil municipal, après débat et informations complémentaires, décide à l'unanimité, de ne pas formuler de remarque particulière à cette enquête publique. Charge Monsieur le Maire d'en informer le commissaire enquêteur.

Aménagement des passerelles

Par courrier recommandé avec accusé réception, la Société EURO MOSELLE, Maître d'œuvre désigné pour l'aménagement des étangs d'Argancy, informe Monsieur le Maire que le bureau d'Etudes SEBA, après étude de sol, indique que la stabilité des deux passerelles à poser sur le ruisseau dit « de Malroy » doit être assurée par la réalisation de micros pieux.
Le conseil municipal prend note de l'information et souhaite la réalisation de ces micros pieux. Le marché de réalisation de la pose de passerelles précisait qu'il fallait effectivement vérifier l'opportunité d'une consolidation des assises par des micros pieux.
Le conseil municipal, à l'unanimité, demande à l'entreprise STRADEST, désignée pour la pose des deux passerelles, de réaliser les travaux au prix du marché, refusant l'avenant proposé, sachant que l'étude aurait dû être faite avant leur proposition de prix et donc comprise dans celle-ci.

Convention pour l'utilisation du CESU

(Chèque Emploi Service Universel)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande formulée par un habitant de la commune d'Argancy. Fonctionnaire de l'Etat, il dispose de Chèques Emploi Service Universel (C.E.S.U.), réservés pour la garde d'enfants.
Il souhaiterait les utiliser comme moyen de paiement des frais de garderie aux activités périscolaires. Après renseignement pris auprès de la Trésorerie de Vigy, pour permettre ce type de règlement, la commune doit passer une convention avec l'organisme qui délivre les Chèques Emploi Service Universel. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager les négociations pour établir la convention et la signer avec l'organisme référent afin de permettre l'utilisation des Chèques Emploi Service Universel.
Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour établir la convention permettant l'utilisation des Chèques Emploi Service Universel pour régler des prestations servies par la municipalité. Cette convention sera soumise à l'approbation du conseil lors du prochain conseil municipal de février.

Délégation à la Communauté de Communes pour la construction de la bibliothèque

La commune d'Argancy ayant décidé de céder à la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, pour l'€uro symbolique, le terrain sis place Anne de Méjanès, terrain à cadastrer par un géomètre, afin de construire des logements pour personnes âgées seules, ladite Communauté de Communes souhaite confier à un bureau d'études la conception du projet.

Ce projet est contigu au projet municipal de construire une bibliothèque municipale. Pour que ce projet soit en harmonie avec le projet de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déléguer la maîtrise d'ouvrage d'étude du projet à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de céder la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'étude du projet de construction des bâtiments de la future bibliothèque municipale à la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. Monsieur le Maire est chargé d'établir les documents et de les signer.

Ce projet sera soumis à l'approbation du conseil municipal avant la poursuite et donc la réalisation des bâtiments. Les conditions financières seront également soumises à l'approbation du conseil municipal dans la convention transférant la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Remplacement d'un agent du périscolaire

Suite à l'appel à l'embauche d'une personne, en remplacement de la titulaire du poste de responsable de l'activité périscolaire, pour la période du 18 janvier 2010 au 30 juin 2010, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi à durée déterminée de 25 heures par semaine.

Les conditions d'embauche précisent que la personne embauchée s'engage à suivre, dès avril 2010, une formation pour obtenir le BAFD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce poste.

Rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population communale sera réalisé en 2010 par trois agents recenseurs et un coordonnateur désignés par Monsieur le Maire. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir comme base de rémunération, en fonction du temps passé, l'indice majoré 320 de la fonction publique territoriale.

Cette rémunération comprend le temps passé à la formation, la tournée de reconnaissance, les frais de déplacement, la tournée de recensement de la population et le temps passé à la rédaction des documents officiels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de son application.

Curage des ruisseaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'appel d'offres pour désigner le bureau d'études chargé de faire exécuter le curage des ruisseaux existant sur le domaine des communes adhérentes au SIVU, la Société retenue est :

La Société SOGREAH

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

Conseil municipal 5 mars 2010

Compte de gestion 2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2009 établit par Madame le Percepteur du Trésor Public de Vigy. Il précise, qu'après vérification, ce compte de gestion correspond au compte administratif 2009 que le conseil aura à examiner au point suivant de l'ordre du jour.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2009 de la commune d'Argancy ainsi présenté.
Il certifie que le présent compte, le montant des titres à recouvrer et des mandats émis, sont conformes aux écritures du compte administratif 2009.

Compte administratif 2009

Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à son adjoint Monsieur SPEYER Edmond. Celui-ci présente au conseil municipal l'état du compte administratif 2009 :

Section fonctionnement

Dépenses

- prévues	2 081 153,49 €
dont 887 516,00 € virement investissements	
soit	1 193 637,49 €
- réalisées	1 020 241,06 €

Recettes :

- prévues	2 081 513,49 €
- réalisées	2 127 797,48 €

Excédent de fonctionnement : 1 107 556,42 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2009 ainsi présenté et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Maire.
Monsieur le Maire rejoint le conseil municipal et reprend la présidence de la réunion.

Section investissements

Dépenses

- prévues :	2 182 245,00 €
- réalisées :	1 600 453,31 €
- reste à réaliser :	439 000,00 €
Total	**2 039 453,31 €**

Recettes

- prévues	2 182 245,00 €
- réalisées sans report de l'excédent fonctionnement	927 242,77 €
- reste à réaliser	337 210,00 €
Total	**1 264 452,77 €**

Besoin de financement :
2 039 453,31 – 1 264 452,77 = 775 000,54 €

Affectation du résultat de l'exercice 2009

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice, constate que le compte administratif présente **un excédent de fonctionnement de 1 107 556,42 €** et décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A - Résultat de l'exercice :	+ 944 118,93 €
B - Résultat antérieur reporté :	+ 163 437,49 €
C - Résultat à affecter, A+B :	**+ 1 107 556,42 €**
D - Solde d'exécution d'investissement, déficit (besoin de financement)	- 673 210,54 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement :	-101 790,00 €
F - Besoin de financement, D + E :	***775 000,54 €***

Décision d'affectation

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : *775 000,54 €*
- **Report en fonctionnement R002 : 332 555,88 €**

Réalisation d'un accueil petite enfance intercommunal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Maire d'Ennery :

« Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises courant 2009 afin d'évoquer, entre autres, la possibilité de créer un accueil petite enfance intercommunal.
Avant de nous lancer dans la réalisation d'un tel projet, il est indispensable d'en étudier la faisabilité. Ce travail nécessitant des compétences que nous ne possédons pas, je vous propose de lancer une consultation afin de recruter un cabinet chargé de réaliser cette étude.
C'est pourquoi je vous sollicite aujourd'hui de façon à m'assurer si votre commune sera, ou non, partie prenante de ce projet. Si vous décidiez de vous engager avec nous, il serait nécessaire, dans un premier temps, de conclure une convention confiant la maîtrise d'ouvrage de l'étude à la commune d'Ennery sur le principe d'une participation financière proportionnelle au nombre d'habitants de chaque commune, puis, dans un second temps, de lancer la consultation à proprement parler.
Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer, si vous souhaitez participer à l'étude de faisabilité concernant la création d'un accueil petite enfance intercommunal. »

Le conseil municipal, après délibération, donne à l'unanimité, son accord pour participer à l'étude de faisabilité concernant la création d'un accueil petite enfance intercommunal, en confiant la maîtrise d'ouvrage de l'étude à la commune d'Ennery.
Charge Monsieur le Maire de transmettre à Monsieur le Maire d'Ennery cet avis et d'établir avec les communes concernées une convention définissant la prise en charge du coût de cette étude.

Conseil municipal 5 mars 2010

Adhésion des communes de Sorbey et Tragny au SIVT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Président du SIVT du Pays Messin accompagné de l'extrait du procès verbal des délibérations du comité syndical, séance du 26 janvier 2010.
Le comité syndical accepte l'adhésion au SIVT du Pays Messin des communes de Tragny et Sorbey.
Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la délibération est notifiée aux maires de chacune des communes syndiquées. Les conseils municipaux doivent obligatoirement être consultés dans un délai de trois mois à compter de la délibération de comité syndical intervenue pour se prononcer sur l'adhésion d'une commune.
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de Tragny et Sorbey au SIVT du Pays Messin.

Avis sur l'augmentation des cotisations du SIVT

Par courrier, en date du 1er février 2010, Monsieur le Président du SIVT du Pays Messin expose la situation financière du syndicat et les besoins pour les années à venir. Il soumet à l'avis du conseil municipal une augmentation de la cotisation, de 0,03 € par habitant. La cotisation actuelle fixée depuis 2002 à 0,41€ passerait pour 2010 à 0,44 € par habitant.
Le conseil municipal par 6 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions accepte cette augmentation et charge Monsieur le Maire d'informer le Président du SIVT du Pays Messin de cette décision.

Circulation routière route de Buy

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les difficultés de circulation routière qu'il rencontre sur la voie vicinale « route de Buy ». La circulation routière est importante. Vu l'étroitesse de cette route et la vitesse pratiquée par la majorité des véhicules, largement supérieure au 50 km/h demandé, le moindre petit défaut de la chaussée s'avère dangereux. La commune consacre des sommes importantes pour l'entretien de cette route. Les chauffards viennent réclamer des remboursements de frais de dégâts dus à l'excès de vitesse pratiquée. Pour solutionner cette situation, Monsieur le Maire propose au conseil d'interdire à la circulation routière sur cette route, les véhicules motorisés deux et quatre roues sauf engins agricoles.

Le conseil municipal souhaite un avis des services de sécurité : gendarmerie et police municipale et envisage à l'unanimité moins 1 abstention, d'autoriser le Maire à interdire, par arrêté municipal, la circulation sur la route de Buy, tronçon municipal ARGANCY.

Achat de défibrillateurs

Le Président du SIVOM des cantons de Vigy et Montigny Nord propose aux conseils municipaux la possibilité d'achat d'un équipement défibrillateurs sachant que Madame la Députée ZIMMERMANN attribue une subvention de 50 % pour cet achat.
Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'opportunité de cet équipement pour la commune.
Le conseil municipal après débat, décide à l'unanimité, l'achat de quatre appareils et charge Monsieur le Maire de réaliser cet achat.

Identification du périscolaire et de la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poser sur façade les inscriptions :

- Périscolaire : fourniture et pose
  coût : 2 400,00 € H.T.
- Salle des Fêtes : fourniture et pose
  coût : 1 140,00 € H.T.
- Coût total de cet équipement :
  3 540,00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la pose de ces inscriptions et autorise Monsieur le Maire à passer la commande à l'entreprise « Identifia France » agence de Metz sise à Marly.

Le compte administratif 2009

Lors de sa réunion du 05 mars 2010, le conseil municipal a examiné les résultats du compte administratif 2009 et approuvé

Les grandes lignes des comptes 2009

•Les **dépenses de fonctionnement** s'élevent à **1 020 241 €** et sont sensiblement les mêmes qu'en 2008 (1 082 435 €).

•Les **recettes de fonctionnement** sont de **2 127 797 €.**

Comparées aux recettes 2008 de 1 852 790 €, l'augmentation est due à une attribution complémentaire de la communauté de communes pour permettre des investissements supplémentaires conformes au souhait de la préfecture pour soutenir l'économie.

•En investissement, les **recettes** après transfert du supplément de fonctionnement sont de : **2 127 797 € – 1 020 241 € = 1 107 556 €.**

•Les recettes spécifiques investissement s'élevant à 927 242 €, l**a capacité de financement en investissement en 2009** s'élevait à 1 107 556 + 927 242 = **2 034 798 €.**

Les dépenses d'investissement réalisées en 2009 se chiffrent à 1 600 453 € et les engagements de dépenses s'élevent à 439 000 € soit 2 039 453 €.

Rue d'Amelange après l'enfouissement des réseaux secs.

Les investissements réalisés ou en cours de réalisation

• Aménagement des étangs	170 656 € reste 9 000 €
• Réfection des écoles	362 205 € reste 17 000 €
• Mur de protection inondation des écoles	512 142 € reste 82 000 €
• Création de parkings	75 600 €
• Enfouissement des réseaux rue d'Amelange	102 029 € reste 5 000 €
• Aménagement écologique d'un étang	/
• Réfection chaussée rue de la Chapelle	10 868 € reste 33 000 €
• Aménagement ancien presbytère	81 542 € reste 218 000 €
• Investissements divers	120 164 € reste 84 000 €
• **TOTAL**	**1 435 206 € reste 439 000 € de travaux engagés**

La différence entre les dépenses présentées et celles faites proviennent de remboursements d'emprunts ou d'opérations comptables de régularisation.
Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2009 en inscrivant les recettes non dépensées et non affectées s'élevant à 332 555 € au prochain budget 2010 prochainement voté.

Travaux

Des travaux plus onéreux que prévus !

La rénovation des passerelles

Annoncé en fin d'année 2009, le changement des passerelles reliant notamment les parkings côté salle des fêtes au Groupe Scolaire et les terrains de foot entre eux a pris du retard du fait d'une étude de sol faisant apparaître la nécessité de poser ces passerelles sur des pieux de plus de 4 m.

Ceci, bien évidemment, modifie considérablement le coût des travaux prévus et nécessite donc, pour légaliser la décision prise et sécuriser de façon optimale les passerelles, des délais supplémentaires.

La municipalité, parfaitement consciente des désagréments causés notamment par la fermeture de la passerelle menant au Groupe Scolaire, tient à faire savoir à ses utilisateurs que tout est entrepris pour qu'elle retrouve sa destination originelle dans les meilleurs délais.
Merci à toutes et à tous de votre compréhension.

Le préau de l'école

Concernant la finition des travaux prévus au préau de l'école, ceux-ci, vu les prix exorbitants annoncés par les entreprises sollicitées, ont justifié d'autres tractations dans le seul souci pour la Municipalité, de trouver les meilleures entreprises qualifiées respectant les règles de l'art tout en assurant un coût raisonnable.

Là également, merci à tous, enseignants, parents et enfants, de votre compréhension.

L'ancien presbytère fait peau neuve

Le presbytère appartient à la commune et son occupation est réservée à l'évêché. Vu la rareté de son utilisation par le personnel d'Eglise, la mairie a demandé à l'Evêché d'abandonner ses droits sur ce bâtiment. Ce qu'il a consenti tout en ayant comme exigence le maintien d'une salle comme bureau pour le conseil de fabrique. Ce qui a été fait dans la nouvelle configuration.

La maison des associations étant mal située et mal agencée pour certaines activités, nous avons décidé en conseil municipal de transférer, en grande partie, celles-ci au bâtiment «ancien presbytère ».

Les associations ont été consultées sur la disposition et sur l'aménagement des locaux.
Après quelques mois d'études, le mardi 29 septembre 2009, date de la réunion de préparation, les travaux de rénovation et de transformation du presbytère ont débuté. Le montant des travaux est de l'ordre de 200 000 € H.T.

Une rénovation complète

Du plancher à la toiture, tout sera refait, à l'exception des murs extérieurs et des murs porteurs intérieurs. Les dispositions des pièces ont été revues afin d'accueillir l'ensemble des associations.
Bien sûr certaines gênes ont été constatées par les riverains. Qu'ils patientent un peu et leur environnement sera agrémenté d'un bâtiment rénové. Les travaux devraient être finis pour la fin du mois de juin.

Nous avons eu des problèmes liés aux conditions climatiques. En effet, l'hiver a été rude et l'entreprise chargée des travaux de gros œuvre ainsi que le plâtrier ont eu quelques soucis à cause du gel. Espérons que cela ne retardera pas trop les délais de finition.

Argancy accueille une nouvelle entreprise

CNT
Conseils en Nouvelles Technologies

CNT propose des prestations de conseil et d'installation dans les domaines suivants :

- Protection des personnes - Incendie
- Protection de l'habitat - Alarmes
- Dépannage informatique - Certifié Microsoft
- Nouvelles technologies d'énergies – Ampoules et luminaires

CNT soutient la campagne du gouvernement sur la prévention incendie et met à votre disposition des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF).

CNT intervient à domicile chez les particuliers de :

- 9h à 12h et 14h à 18h
- 18h à 21h sur RDV.

Tél.: 03 54 48 40 22 ou 06 67 84 16 98

E-mail : cnt@sfr.fr

Site Internet :
http://www.jgeworld.fr/Sites/CNT/index.php

Voeux du maire

Dimanche 3 janvier 2010, M. Patrick ROZAIRE, Maire d'Argancy a présenté ses voeux à la population, lors du traditionnel concert du nouvel an. Nous remercions l'Harmonie Intercommunale de la Rive Droite pour ce joli moment musical.
La dégustation de la traditionnelle galette des rois a clôturé cette manifestation.

Jouons au loto !

Samedi 13 mars, petits et grands se sont retrouvés à la salle des fêtes autour des cartons du loto organisé par l'Amicale du personnel de la commune.

Remise des médailles du travail

Médaille d'Argent - 20 ans
•Michel NENICH

Médaille de Vermeil : 30 ans
•Patrick SPIRCKEL

Médaille d'Or : 35 ans
•Josyane LOUCHE

Médaille Grand Or : 40 ans
•Gérard KIRCH MOERSCHEL
•Marc DURAND

Dimanche 7 mars la municipalité a organisé la traditionnelle remise des médailles du travail.

Cette cérémonie a également été l'occasion d'accueillir les bébés de l'année 2009 ainsi que les nouveaux arrivants.

Bienvenue !

Concours des maisons fleuries 2010

Attention, le règlement change !

Comme chaque année, la commune met en place un concours portant sur le fleurissement du village. Toutes les habitations se trouvant sur le territoire d'Argancy sont concernées . L'objectif est d'inciter les habitants à embellir notre cadre de vie et de favoriser les échanges de voisinage.
Un jury composé de membres du conseil municipal et de bénévoles est créé pour la circonstance.
La participation des maisons est soumise à la discrétion du jury. Seul ce dernier a la possibilité d'inscrire les participants au concours selon des critères bien définis. Les habitations sélectionnées seront visitées plusieurs fois pendant l'été sans que les propriétaires en soient avisés.

A partir de cette année deux catégories seront retenues :

- **Les maisons avec jardin**
- **Façades et jardinets**

On ne peut comparer que ce qui est comparable !

Critères de sélection

- L'embellissement de la commune.
- L'harmonie générale se dégageant des arrangements.
- L'entretien régulier tout au long de l'été.
- Dans un souci écologique, la réhabilitation de certaines variétés de plantes et de fleurs oubliées (gaura, camomille dorée, verveine, népéta, diascia, cosmos, lobélia, agapanthe, hémérocalle…) qui nécessitent peu ou pas d'arrosage.
- Un effort d'originalité supplémentaire pour les maisons primées l'année précédente.

Les maisons retenues sont celles dont l'embellissement est visible par tous, qu'on soit piéton, cycliste, automobiliste.
Les décisions du jury ne pourront être remises en cause. Les membres du Jury ne pourront concourir.
Chaque participation retenue par le jury sera récompensée.
Une remise de prix, accompagnée d'une exposition photos, permettra de revivre les bons moments du concours.

Bourse aux plantes

La municipalité en partenariat avec les membres du jury du concours des maisons fleuries organise la 2ème bourse aux plantes du printemps le samedi 24 avril 2010 de 10H à 11H30.
Voici revenu le temps de diviser, de replanter, de découvrir de nouvelles variétés afin de préparer son jardin pour la belle saison.

Les membres du jury du Concours des Maisons Fleuries, ainsi que des bénévoles, tous amoureux de la nature, seront à nouveau à votre disposition pour recevoir vos plantes et faciliter les échanges et les rencontres entre amateurs de jardins.

Visite des « jardins sans limite »

Sortie à Mertzig le 22 avril, il reste des places !

Programme de la journée

- ⇨ Départ 8h 30 vers Mertzig (Allemagne) pour une visite guidée du jardin des sens (le jardin sonore, la roseraie, le jardin aquatique, le jardin de méditation).
- ⇨ Vers 12h départ vers le Pays des 3 frontières.
- ⇨ 12 h 30 déjeuner dans un restaurant à Sierck-les-Bains.
- ⇨ 14 h 30, si le timing le permet, un bref arrêt est prévu pour une visite libre du jardin baroque et jardin des herbes à Schengen.
- ⇨ 15 h départ vers Manom, visite guidée du château de La Grange et du jardin des Prairiales.

La municipalité apportant une participation à cette sortie, le prix est de 20 € par personne. Il comprend les visites guidées, le déjeuner hors boissons. Les places sont limitées.
Pour tous renseignements ou inscriptions contacter :
Marie-Thérèse Perrin - tél.: 03 87 77 85 36
Liliane Zannol - tél.: 03 87 77 84 13

Groupe scolaire

L'équitation dès la maternelle

Mieux comprendre le monde, agir dans celui-ci concrètement, se confronter au vivant, respecter son environnement, les autres, l'animal tels sont les objectifs qui ont amené Mademoiselle Laurence SELLES, la maîtresse de moyenne et grande section de maternelle d'Argancy, à proposer l'activité équitation à ses élèves.

La classe va donc se déplacer une fois par semaine au Centre Equestre de Montrequienne pour mener des activités riches en émotion et en sensation autour des chevaux et des poneys, dont la monte et les soins aux animaux en constitueront la partie essentielle. L'enfant va ainsi apprendre à être de plus en plus autonome et responsable d'un autre être.

A l'issue de leur apprentissage, tous les élèves passeront un diplôme sous l'égide de moniteurs d'équitation. Cette action a pu être menée grâce à un subventionnement exceptionnel de la municipalité pour le transport et une participation conséquente de la coopérative de la classe.

Carnaval des petits

Les enfants de la maternelle n'ont pas eu peur de braver le froid pour leur défilé de carnaval dans le village . Ils se sont ensuite vite réchauffés dans la salle de sport en dégustant les crêpes préparées avec leurs institutrices .

Sortie cinéma

Les élèves de moyenne et grande section de maternelle ainsi que les CP/CE1 et les CE/CE2 se sont rendus au Caméo-Ariel de Metz pour assister à une projection du film « Jeannot l'intrépide » Film réalisé par Jean Image. Cette sortie s'est déroulée dans le cadre de la quinzaine du cinéma jeune public « Alonzanfan » organisée par la ligue de l'enseignement public. Le transport a été pris en charge par la municipalité. Les entrées ont été intégralement financées par la coopérative scolaire pour les classes de l'école élémentaire et en partie seulement pour la classe de l'école maternelle.

Rachel remplace Virginie au périscolaire

Mme Rachel REDEL, 39 ans, mère de 3 enfants remplace désormais Melle Virginie KLEMANN en congé maternité à compter du 1er mars 2010.
Titulaire du BAFA, elle a travaillé de 2002 à 2006 pour le périscolaire de Chailly-lès-Ennery, où le Maire M. TURK était très satisfait de ses services.
Après un congé parental de trois ans pour son troisième enfant, Mme REDEL souhaitait reprendre une activité identique et a proposé sa candidature à Argancy. Après réunion, la commission périscolaire a décidé à l'unanimité d'embaucher Mme Rachel REDEL jusqu'au 2 juillet 2010 en lui demandant de s'engager à passer le BAFD diplôme nécessaire à plus ou moins longue échéance pour ce poste.
Mme REDEL a accepté les conditions d'embauche et s'est rapidement adaptée au fonctionnement de l'accueil des enfants le matin, la cantine à midi et la garderie après l'école.
Elle a proposé aux enfants divers travaux manuels : masques de carnaval, cartes d'invitation, porte message en pinces à linge ...
Nous lui souhaitons la bienvenue !

Achat des tickets de cantine

Nous vous rappelons que l'achat des tickets de cantine et le paiement des factures de garderie s'effectueront jusqu'en juillet prochain directement en mairie aux horaires suivants :

- Lundi : de 8 h 30 à 12 h
- Mardi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h (Merci de sonner à la porte)
- Mercredi : de 8 h 30 à 12 h
- Jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h (Merci de sonner à la porte)

En cas de difficulté, vous pourrez déposer votre règlement dans une enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie et pour l'achat des tickets de cantine, vous préciserez le nombre de carnets désirés et Mme REDEL Rachel vous les remettra le jour suivant.
Merci de votre compréhension.

Ecole de musique Intercommunale

Concert de gala, médailles et solidarité

Le 6 février 2010, à la Salle Polyvalente de Flévy-Ennery, a été donné le Concert de Gala, à présent devenu traditionnel, réunissant cette fois VENTS D'EST, Orchestre d'Harmonie Intercommunal, sous la Direction de son nouveau chef Robin MELCHIOR, et LA CONCORDIA, Orchestre d'Harmonie de Rombas, dirigé par Patrick PELTIER.

Vents d'Est
Les saxophones alto

L'assistance, toujours aussi fervente, a pu apprécier en première partie un florilège d'œuvres connues (Apache, de Jerry Lordan – Eloïse, de Paul Ryan, ...), reconnues (un extrait de la musique du film "Le Seigneur des Anneaux" (The Lord of the Rings), d'Howard Shore) ou inédites (Procession of the sorcerers, de Robert Buckley), ainsi qu'un bel hommage à Yves Montand, interprétés par Vents d'Est.
Invité cette année, l'orchestre La Concordia, a animé la seconde partie de soirée avec des musiques de films (Les brigades du Tigre, de Claude Bolling, Les choristes, de Bruno Coulais), puisant également dans le répertoire de nos grands chanteurs français, Édith Piaf et Charles Trenet. Certains n'auront pas manqué de reconnaître parmi les clarinettistes et saxophonistes, quelques musiciens de Vents d'Est !
Dans le cadre des échanges inter-orchestres, rappelons que Vents d'Est avait été reçu à Rombas le 15 mars 2005.
La recette réalisée par la vente du CD de VENTS D'EST a été reversée dans son intégralité à la CROIX ROUGE, au profit des sinistrés d'HAÏTI.

Les médaillés entourés des élus

VENTS D'EST
Contact : vents.dest@hotmail.fr
Répétitions : le samedi, de 18h30 à 20h, dans les locaux de l'Association, 8 rue du Château à ENNERY.

Félicitations !

Soulignons la présence de notre députée, Mme ZIMMERMANN, et celle de nos élus locaux – Mme LAPOIRIE maire d'Ay-sur-Moselle, M. ROZAIRE maire d'Argancy, Mr HOSCHAR maire de Flévy, ainsi qu'un grand nombre de conseillers municipaux –, sollicités au cours du spectacle par Alain HOTTIER, Président de Vents d'Est, pour remettre quelques médailles bien méritées.

Ont reçu la médaille de la Confédération Musicale de France :

- Camille MALNORY (clarinette), Laurine BIALECKI (flûte traversière) et Martin KRAWIS (clarinette basse), pour 5 années de pratique au sein de l'Orchestre d'Harmonie Intercommunal.
- Maël OLSZEWSKI (trompette), pour 10 années de présence.
- Françoise TUTIN (saxophone alto), pour 15 années de présence.

Un hommage a en outre été rendu à Arnaud TUTIN, ancien directeur de Vents d'Est, qui a été nommé membre d'honneur de l'association à l'unanimité par le Conseil d'Administration de Vents d'Est.

Bibliothèque

La bibliothèque municipale est ouverte le mercredi de 15 h à 18 h et le vendredi de 15 h 30 à 18 h 30. Pendant les vacances scolaires, elle fonctionne le mercredi et le vendredi de 14 h à 17 h.
Cet espace scindé en deux parties, littérature jeunesse d'un côté et adulte de l'autre, accueille les lecteurs de tous âges. 3800 livres sont actuellement répertoriés. Des livres issus de la bibliothèque de prêt et des livres achetés par la municipalité 4 à 5 fois par an : 385 livres ont été acquis en 2009.

Les deux bibliothécaires Aline et Sophie sont à la disposition des lecteurs qui peuvent leur soumettre des propositions d'acquisitions ou des prêts en titre de la B D P.
Tél.: 03 87 61 81 88
e-mail : bibiliotheque.argancy@wanadoo.fr

Des nouveautés pour tous les goûts

Les nouvelles acquisitions sont affichées à l'entrée de la bibliothèque. Pour 2010 on peut trouver, par exemple :

dans les romans,

- Le voleur de coloquintes de Jean Anglade,
- Mano a mano de Françoise Bourdin ;
- Skkwan Island de David Vann,
- Le moulin de la discorde de Jean-Paul Etienne,
- Loup y es-tu de Janine Boissard,
- La première nuit de Marc Levy…

dans les policiers,

- Les lieux sombres de Hillian Flynn,
- Hypothermie de Arnaldur Indridason,
- Jusqu'à ce que la mort nous unisse de Karine Giebel…

Les enfants ne sont pas en reste avec les albums, les documentaires, les romans, les bandes dessinées. Les jeunes peuvent aussi trouver des collections de mangas comme « Naruto ».

Le nouveau passeport

Les nouveaux passeports comportent 2 données biométriques de la personne : sa photo numérisée et 8 empreintes digitales.
Ils ne peuvent être délivrés que dans les communes équipées de stations d'enregistrement spécifiques.
Pour l'arrondissemnt de Metz-Campagne, les villes équipées sont les suivantes :
- **Rombas, Amnéville, Maizières-lès-Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz, Rémilly.**

Vous pouvez retirer votre dossier à la mairie d 'Argancy mais vous devrez le déposer dans une des communes citées ci-dessus sur rendez-vous.

Les beaux jours arrivent : la pollution à l'ozone aussi

Records de chaleur, absence de vent… Toutes les conditions sont réunies pour d'importants pics de pollution. Quels sont les effets de l'ozone sur la santé ? Comment réagir ?

Qu'est-ce que l'ozone ?

L'ozone (O3) est un polluant photochimique, qui résulte de plusieurs réactions chimiques entre plusieurs polluants oxyde d'azote, hydrocarbures et solvants. Schématiquement, le dioxyde d'azote laisse échapper une molécule d'oxygène sous l'effet des ultraviolets, qui se combine à l'oxygène de l'atmosphère (O2) pour former de l'ozone (O3). La pollution automobile et surtout l'absence de vent et la chaleur des couches d'air élevées plaquent au sol ce gaz qui stagne dans les villes.

Quels sont ses effets sur la santé?

L'ozone est un gaz agressif pour les muqueuses oculaires et respiratoires. Pénétrant aisément jusqu'aux voies respiratoires les plus fines, il peut entraîner des irritations du nez, des yeux et de la gorge, des altérations de la fonction pulmonaire, des essoufflements et des toux. Il exacerbe les crises d'asthme.
Ses effets sur la santé dépendent du niveau et de la fréquence des expositions mais, chez les personnes sensibles (enfants, asthmatiques, insuffisants respiratoires, allergiques), les symptômes (picotements et irritation des yeux, coryza, gêne respiratoire) apparaissent plus nettement à partir de 180 µg d'ozone par m3 d'air. Il ne semble pas possible de déterminer un seuil en dessous duquel ce polluant serait totalement inoffensif. De plus, les effets d'une exposition chronique sur le long terme restent encore mal connus.

Que faire pour se protéger

Si vous présentez une sensibilité particulière

- Evitez les efforts physiques soutenus en plein air (activités sportives d'endurance, par exemple) ;
- Suivez scrupuleusement votre traitement (asthmatiques, insuffisants respiratoires ou cardiaques) et n'hésitez pas à consulter votre médecin ou pharmacien ;
- Pendant les pics élevés (procédure d'alerte), évitez de sortir pendant les heures les plus chaudes de la journée.

Conseils pour tout le monde

- Evitez d'aggraver les effets de la pollution par des facteurs irritants (tabac, peinture, solvants, colles…) ;
- Pendant les pics élevés (procédure d'alerte), abstenez-vous de toute pratique sportive intensive ;
- Dans la mesure du possible, n'utilisez-pas votre véhicule. D'une part, parce que c'est là que l'on est le plus exposé à la pollution, d'autre part, parce que son utilisation contribue à accroître le pic de pollution.

S'informer

Pour l'ensemble du territoire, le système PREV'AIR, créé avec l'appui du Ministère de l'Ecologie et de Développement Durable (MEDD) a pour vocation de diffuser quotidiennement via Internet des prévisions et cartographies de la qualité de l'air établies à partir de simulations numériques en France et en Europe. Vous trouverez sur son site des cartes de prévisions de la pollution à l'ozone et au dioxyde d'azote.
http://prevair.ineris.fr

Pollutions sonores

N'oubliez pas que l'utilisation de machines bruyantes, telles que tondeuses, raboteuses, scies mécaniques entre autre, sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.
Ces actes sont par ailleurs réglementés par l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 18 juin 1990.

Ces travaux ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables**
  - de 8 h 30 à 12 h 00 et
  - de 14 h 30 à 19 h 30
- **Les samedis**
  - de 9 h 00 à 12 h 00 et
  - de 15 h 00 à 19 h 00
- **Les dimanches et jours fériés**
  de 10 h 00 à 12 h 00

Feux de jardins

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets de coupes de branches, feuilles, gazon et autres, à moins de 100m des habitations. Les dégagements de fumée occasionnent une gêne pour le voisinage.

Nettoyage de printemps

L'interassociation en partenariat avec la municipalité a organisé un nettoyage de printemps.
80 personnes dont 40 enfants et jeunes ont participé activement à cette opération. Répartis en groupe les habitants ont nettoyé les abords de la Moselle de la base nautique d'Olgy jusqu'à Rugy ainsi que les voies périphériques des trois villages de la commune. Munis de gants et de sacs poubelle, ils ont fait la chasse aux détritus, cette initiative a permis de remplir 2 bennes. Les enfants ont effectué un parcours écologique au cours duquel ils ont découvert différentes façons de recycler ce qu'ils ont récupéré. Tous les participants se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager un repas bien mérité offert par la municipalité.

Les petits éco-citoyens encadrés par Laurent Nobili

Après l'effort le partage du repas à la salle des fêtes

Permanences médicales

Dr JOIE
49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr LANDMANN
49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr CLAUS
2, rue du Presbytère
57640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr DUMONT
7, avenue
Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr CHUDZY
51, rue de Metz
57300 AY-SUR-
MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr VALANCE
60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr SCHMIT
9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr HENLE
13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

Avril

1	J	Hugues	Joie
2	V	Sandrine	
3	S	Richard	
4	D	Pâques	
5	L	Lundi de Pâques	
6	M	Marcellin	Valance
7	M	J.B. de la Salle	
8	J	Julie	
9	V	Gautier	
10	S	Fulbert	
11	D	Stanislas	
12	L	Jules	Chudzy
13	M	Ida	
14	M	Maxime	
15	J	Paterne	
16	V	Benoït-joseph	
17	S	Anicet	
18	D	Parfait	
19	L	Emma	Henlé
20	M	Odette	
21	M	Anselme	
22	J	Alexandre	
23	V	Georges	
24	S	Fidèle	
25	D	Souv. Déportés	
26	L	Alida	Dumont
27	M	Zita	
28	M	Valérie	
29	J	Catherine	
30	V	Robert	

Mai

1	S	Fête du travail	
2	D	Boris	
3	L	Phil. jacques	Henlé
4	M	Sylvain	
5	M	Judith	
6	J	Prudence	
7	V	Gisèle	
8	S	Victoire 1945	
9	D	Jeanne d'Arc	
10	L	Solange	Joie
11	M	Estelle	
12	M	Achille	
13	J	Ascension	
14	V	Matthias	
15	S	Denise	
16	D	Honoré	
17	L	Pascal	Henlé
18	M	Eric	
19	M	Yves	
20	J	Bernardin	
21	V	Constantin	
22	S	Emile	
23	D	Pentecôte	
24	L	Lundi de Pentecôte	
25	M	Sophie	Landmann
26	M	Bérenger	
27	J	Augustin	
28	V	Germain	
29	S	Aymar	
30	D	Fête des Mères	
31	L	Visitation	

Juin

1	M	Justin	Schmit
2	M	Blandine	
3	J	Kévin	
4	V	Clothilde	
5	S	Igor	
6	D	Norbert	
7	L	Gilbert	Valance
8	M	Médard	
9	M	Diane	
10	J	Landry	
11	V	Barnabé	
12	S	Guy	
13	D	Antoine	
14	L	Elisée	Chudzy
15	M	Germaine	
16	M	J-F Régis	
17	J	Hervé	
18	V	Léonce	
19	S	Romuald	
20	D	Fête des Pères	
21	L	eté	Joie
22	M	Alban	
23	M	Audrey	
24	J	Jean-baptiste	
25	V	Eléonore	
26	S	Anthelme	
27	D	Fernand	
28	L	Irénée	Henlé
29	M	Pierre, Paul	
30	M	Martial	

Les permanences de gardes vont du lundi 8H au lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange	Tél.: 03 87 58 53 00
Secteur Metz-ville	Tél.: 03 87 36 97 97
Secteur Thionville sud	Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison :	Tél.: 03 82 85 26 26
Pompiers	Tél.: 18
Samu	Tél.: 15
Police	Tél.: 17

Etat-civil

Naissances

Ruben VIGNEULLE né le 19 décembre 2009
Adrien ALBERT né le 01mars 2010

Comment recevoir Argancy 2010 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Mariages

Décès

M. Alexandre GAUTIER décédé le 01 janvier 2010
M. Claude BRONNE décédé le 01 janvier 2010
Mme Marie CACARD décédée le 03 mars 2010

Expression libre

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2010.
Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Dates arrêtées le 24 mars 2010

Les manifestations du printemps

Avril

3	Doublette	- Argancy Pétanque
3	Inscriptions (14h -17h)	- Tennis Club Argancy
4	Reims/Argancy 1	- The Bootleggers
	Colmar/Argancy 2	- The Bootleggers
10	Mêlée	- Argancy Pétanque
17	Doublette	- Argancy Pétanque
18	Régate d 'ouverture	- CYVM
24	Bourse aux plantes	- Municipalité
	Triplette	- Argancy Pétanque
25	Régate Lorraine Nautisme 1ère manche	- CYVM
30	Mêlée	- Argancy Pétanque

Tennis Club Argancy

- Entraînement spécifique des équipes les dimanches matin du 6 au 27 avril.
- Championnat de Lorraine par équipe hommes et dames à partir du mois de mai
- Tournoi interne homologué tout au long du mois de juin.

Centre aéré
Familles rurales

du 19 au 23 avril 2010

Mai

1	Marche du 1er mai	- Inter association
2	Régate Lorraine Nautisme 2ème manche	- CYVM
	Brocante	- Familles Rurales
	Troyes 1/Argancy 2	- The Bootleggers
	Troyes 2/Argancy 1	- The Bootleggers
7	Doublette	- Argancy Pétanque
8	Commémoration du 8 mai 1945	- Ay-sur-Moselle
9	Argancy1/Argancy 2	- The Bootleggers
9	Régate du Club 1ère manche	- CYVM
13	Tournoi Laurie	- Argancy Pétanque
14	Mêlée	- Argancy Pétanque
16	Reims/Argancy 2	- The Bootleggers
	Troyes 1/Argancy 1	- The Bootleggers
	Régate du Club 2ème manche	- CYVM
21	Doublette	- Argancy Pétanque
23	Régate du Club 3ème manche	- CYVM
28	Triplette	- Argancy Pétanque
30	Colmar/Argancy 1	- The Bootleggers

Juin

4	Tournoi Vinoshop	- Argancy Pétanque
5	Concert Vent d'Est	- Ecole de musique Intercommunale
6	Coupe du Président P.L. SIMON	- CYVM
11	Mêlée	- Argancy Pétanque
12	Tournoi officiel	- Argancy Pétanque
13	Troyes 2/Argancy2	- The Bootleggers
	Challenge de l'été 1ère manche	- CYVM
15	Passage des balles	- Tennis-Club Argancy
18	Doublette	- Argancy Pétanque
	Passage des balles	- Tennis Club Argancy
	Représentation Danse	- Familles Rurales
23	Concours Jeunes chevaux	- ACP d 'Olgy
	Représentation cirque	- Familles Rurales
25	Triplette	- Argancy Pétanque
26	Grand barbecue	- Tennis Club Argancy
27	Challenge de l'été 2ème manche	- CYVM
30	Concours Jeunes chevaux	- ACP d 'Olgy

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70

Rugy
Tél/fax : 03 87 77 83 85

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net

PLUME SARL : 03 82 52 90 60